

Question présentée par la députée :

M^{me} Isabelle Pasquier

Date de dépôt : 20 juin 2018

Question écrite urgente

Lutte contre le bruit : où en est-on dans les demandes et autorisations d'allègement ?

Considérant que les autorisations d'allègement suivantes, permettant de déroger aux les valeurs limites de bruit (OPB), ont été contestées :

- Le Tribunal administratif de première instance a déclaré recevable, en septembre 2017, le recours de la coopérative d'habitation Les Falaises contre les autorisations d'allègement délivrées par l'Etat sur un tronçon routier comprenant les avenues de l'Ain et du Pailly et le viaduc de l'Ecu.
- La Cour de justice a confirmé en novembre 2017 le jugement du Tribunal de première instance en faveur de propriétaires d'immeubles exposés à un bruit routier excessif sur les boulevards du Pont-d'Arve et de la Tour. Ces propriétaires contestaient les autorisations d'allègement octroyées par l'Etat. La Cour de justice a demandé à ce dernier de clarifier la situation en limitant à titre d'essai la vitesse sur ce tronçon à 30 km/h.

Le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

- *Les autorités cantonales ont-elles accordé d'autres autorisations d'allègement des mesures d'assainissement du bruit de l'OPB ? Si oui, combien et sur quels tronçons ?*
- *Y a-t-il des demandes d'allègement pendantes ? Si oui, combien et sur quels tronçons ?*
- *Des demandes d'allègement ont-elles été refusées ? Si oui, combien et sur quels tronçons ?*

- *Quels autres tronçons pourraient fait l'objet de mesures de limitation de vitesse pour répondre aux obligations légales de protection contre le bruit ?*

Merci.